



Commission des droits

de la personne et
des droits de la jeunesse

Direction principale de l'administration

Le 10 avril 2026

**PAR COURRIEL SEULEMENT
CONFIDENTIEL**

N/Réf. : ACC-6820

Objet : Votre demande d'accès

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel le 17 mars 2026, laquelle se lit comme suit :

« Monsieur,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir le ou les documents suivants :

Dans un courriel de la *Direction des enquêtes Jeunesse* de la CPDJ daté du 15 octobre 2025, il a été demandé à Mme Sonia Mailloux, directrice de la protection de la jeunesse du CIUSSS de la Mauricie-Centre-du-Québec de fournir, d'ici le 20 mars 2026, les mesures mises en place afin de répondre aux recommandations des Commissaires dans l'*Enquête systémique en protection des droits de la jeunesse Mauricie-Centre-du-Québec*. Veuillez nous transmettre les documents envoyés à la Direction des enquêtes Jeunesse de la CDPDJ.

Merci, »

Après analyse et vérifications, veuillez trouver ci-joint la documentation demandée soit les documents envoyés par la Directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale intérimaire du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec en réponse au courriel de la Direction des enquêtes Jeunesse de la Commission des droits, daté du 15 octobre 2025, en suivi des recommandations de l'enquête systémique.

En terminant, nous joignons copie de l'avis de recours en révision prévu à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

360, rue Saint-Jacques, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Accès pour personnes à mobilité réduite:
361, rue Notre-Dame Ouest

T / 514 873.5146 | 1 800 361.6477
F / 514 873.6032 | 1 888 999.8201
cdpdj.qc.ca
information@cdpdj.qc.ca



En concordance avec notre plan d'action de développement durable, nous privilégions la réception de documents en version électronique.



N/Réf. : ACC-6820

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François Trudel, CRIA
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/np

p.j.

De: Sonia Mailloux (MCQ) <Sonia.Mailloux@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 17 mars 2026 16:26
À: Gina St-Denis
Objet: Re: V/Réf. : J2740_22 et J2737_22 - Rencontre

⚠ EXPÉDITEUR EXTERNE DE LA CDPDJ : Méfiez-vous de l'hameçonnage! ⚠
⚠ Ne cliquez pas sur des liens inconnus. ⚠ Ne téléchargez pas des pièces jointes ou des images suspectes.
⚠ Validez que le contenu est fiable.

Bonjour Madame St-Denis,

Concernant la rencontre demandée portant sur la R2, nous attendons le retour du bureau de l'Inspectrice nationale.

Pour l'ensemble des recommandations vous recevrez le document ce vendredi pm.

Cordialement

Sonia Mailloux M.s.s.M.sc
Directrice de la protection de la jeunesse
et directrice provinciale intérimaire

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Services de protection et de réadaptation pour les jeunes
en difficulté d'adaptation et leur famille
Centre administratif
1455, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R7
Téléphone: 819-378-5481 poste 72285
sonia.mailloux@ssss.gouv.qc.ca
www.ciuussmcq.ca

De : Gina St-Denis <Gina.St-Denis@cdpdj.qc.ca>
Envoyé : 17 mars 2026 14:31
À : Sonia Mailloux (MCQ) <Sonia.Mailloux@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : RE: V/Réf. : J2740_22 et J2737_22 - Rencontre

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas
l'expéditeur.

Bonjour Mme Mailloux,

Après analyse de la documentation transmise et à la suite d'échanges avec mes supérieures, j'aimerais planifier un entretien avec vous afin de discuter plus en détail des pistes de solutions liées à la recommandation 2.

Je propose également d'inviter vos homologues de Santé-Québec, Monsieur Aubut-Fréchette et Monsieur St-Pierre afin que nous puissions tenir un échange commun sur le sujet. Pourriez-vous me confirmer vos disponibilités pour une rencontre la semaine prochaine, idéalement en présence de l'ensemble des participants?

Par ailleurs, je vous rappelle que le suivi des recommandations est attendu pour le **20 mars 2026**. Veuillez svp me transmettre, d'ici la fin de la semaine, toute information pertinente concernant la mise en œuvre de l'ensemble des sept recommandations.

Entre-temps, si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Cordialement,

Gina St-Denis

Enquêtrice jeunesse
Direction des enquêtes Jeunesse



CONTACT

Contactez-moi par Teams
Gina.St-Denis@cddpj.qc.ca
263-362-2455

ADRESSE

360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Accès pour personnes à mobilité réduite :
361, rue Notre-Dame Ouest

cddpj.qc.ca      |  [Abonnez-vous à l'infolettre](mailto:Gina.St-Denis@cddpj.qc.ca)

Pour nous transmettre des documents contenant des informations personnelles ou confidentielles, utilisez notre [plateforme de transmission sécurisée](#).

Vous n'êtes pas la personne à qui ce message est destiné ?

Ce message et tous les éléments qu'il contient sont confidentiels. Vous n'avez pas le droit de le reproduire, de le conserver ou d'utiliser les renseignements qu'il contient.

De : Johanne Barrette (MCQ) <Johanne_Barrette_CJ@sss.gov.qc.ca> **De la part de** Sonia Mailloux (MCQ)

Envoyé : 10 mars 2026 18:00

À : Gina St-Denis <Gina.St-Denis@cdpdj.qc.ca>

Objet : V/Réf. : J2740_22 et J2737_22

⚠ EXPÉDITEUR EXTERNE DE LA CDPDJ : Méfiez-vous de l'hameçonnage! ⚠
⚠ Ne cliquez pas sur des liens inconnus. ⚠ Ne téléchargez pas des pièces jointes ou des images suspectes.
⚠ Validez que le contenu est fiable.

Bonjour madame St-Denis,

Je vous transmets une correspondance en suivi de votre demande concernant les dossiers cités en titre.

Cordiales salutations.

Sonia Mailloux

**Directrice de la protection de la jeunesse
et directrice provinciale intérimaire**

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Services de protection et de réadaptation pour les jeunes
en difficulté d'adaptation et leur famille
Centre administratif
1455, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R7
Téléphone: 819-378-5481 poste 72285
sonia.mailloux@ssss.gouv.qc.ca
www.ciusssmcq.ca

CONFIDENTIALITÉ: Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné uniquement à l'intention de son destinataire ou ses destinataires et il est de nature confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou l'un des destinataires, toute divulgation, copie, impression, reproduction, distribution, autre utilisation du courriel ou une partie du courriel ainsi que de tout fichier qui y est joint est strictement interdite. Si vous avez reçu ce message par erreur ou sans autorisation, merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Johanne Barrette (MCQ) <Johanne_Barrette_CJ@ssss.gouv.qc.ca>
de la part de Sonia Mailloux (MCQ)
<Sonia.Mailloux@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 20 mars 2026 16:20
À: Gina St-Denis
Cc: Natalie Petitclerc (MCQ); Lesley Hill
Objet: V/ref : J2740_22 - J2737_22 | Suivi des recommandations
Pièces jointes: 2026-03-20 Lettre réponse recomm. J2740_22 et J2737_22.pdf

⚠ EXPÉDITEUR EXTERNE DE LA CDPDJ : Méfiez-vous de l'hameçonnage! ⚠
⚠ Ne cliquez pas sur des liens inconnus. ⚠ Ne téléchargez pas des pièces jointes ou des images suspectes.
⚠ Validez que le contenu est fiable.

Bonjour madame St-Denis,

Je vous transmets une correspondance en suivi des recommandations concernant les dossiers cités en titre.

Cordiales salutations.

Sonia Mailloux

**Directrice de la protection de la jeunesse
et directrice provinciale intérimaire**

CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Services de protection et de réadaptation pour les jeunes
en difficulté d'adaptation et leur famille
Centre administratif
1455, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R7
Téléphone: 819-378-5481 poste 72285
sonia.mailloux@ssss.gouv.qc.ca
www.ciusssmcq.ca

De : Gina St-Denis <Gina.St-Denis@cdpdj.qc.ca>
Envoyé : 15 octobre 2025 12:33
À : Sonia Mailloux (MCQ) <sonia.mailloux@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : N/ref : J2740_22 - Suivi des recommandations

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.
Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas
l'expéditeur.

Bonjour Madame Mailloux,

À la lumière des informations contenues dans votre plan de travail, nous retenons les éléments suivants :

- **Recommandation 1** : Échéancier provisoire fixé au **31 décembre 2025**.
- **Recommandation 2** : Lancement des audits prévu en **janvier 2026**.

Nous vous accordons jusqu'au **20 mars 2026** pour nous faire part des mesures mises en place afin de répondre aux recommandations des Commissaires.

Je vous invite à me contacter à cette date pour nous transmettre votre réponse.

Cordialement,

Gina St-Denis

Enquêtrice jeunesse

Direction des enquêtes Jeunesse



**Commission
des droits**

de la personne et
des droits de la jeunesse

CONTACT

Contactez-moi par Teams
Gina.St-Denis@cdpdj.qc.ca
438 350 4544

ADRESSE

360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Accès pour personnes à mobilité réduite :
361, rue Notre-Dame Ouest

cdpdj.qc.ca      |  [Abonnez-vous à l'infolettre](#)

Pour nous transmettre des documents contenant des informations personnelles ou confidentielles, utilisez notre [plateforme de transmission sécurisée](#).

Vous n'êtes pas la personne à qui ce message est destiné ?

Ce message et tous les éléments qu'il contient sont confidentiels. Vous n'avez pas le droit de le reproduire, de le conserver ou d'utiliser les renseignements qu'il contient.

CONFIDENTIALITÉ: Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est destiné uniquement à l'intention de son destinataire ou ses destinataires et il est de nature confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou l'un des destinataires, toute divulgation, copie, impression, reproduction, distribution, autre utilisation du courriel ou une partie du courriel ainsi que de tout fichier qui y est joint est strictement interdite. Si

vous avez reçu ce message par erreur ou sans autorisation, merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

PAR COURRIEL

Le 20 mars 2026

Madame Gina St-Denis
Enquêtrice à la Direction des enquêtes Jeunesse
Commission des droits de la personne et
des droits de la jeunesse
360, rue Saint-Jacques, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Objet : J2740_22 et _2737_22 - Suivi des recommandations

Enquête concernant l'intensité de service offerte avant l'atteinte des délais maximaux de placement en Mauricie

Enfants placés en famille d'accueil de type « banque mixte » ou de type « régulière » entre le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} janvier 2023

Madame,

Le 23 avril 2025, nous avons reçu les conclusions de l'enquête ainsi que les recommandations suivantes auxquelles nous donnons suite :

Recommandation 1

RÉVISER tous les dossiers ayant fait l'objet de l'enquête de la Commission AFIN DE RÉÉVALUER les objectifs de l'intervention ainsi que le projet de vie identifié pour l'enfant, et ce, afin de s'assurer que ceux-ci sont en conformité avec les principes de la Loi sur la protection de la jeunesse, le meilleur intérêt de l'enfant et en tout respect de ses droits.

À la suite de cette révision, PRENDRE TOUTE MESURE APPROPRIÉE qui s'impose dans le meilleur intérêt de l'enfant POUR GARANTIR le respect des droits des enfants.

Recommandation 2

RÉVISER tous les dossiers où des décisions de placement ou de mise en adoption ont été prises depuis l'enquête de la Commission, AFIN DE S'ASSURER que les interventions dans ceux-ci ont été faites en conformité avec les principes de la Loi sur la protection de la jeunesse, et notamment le maintien ou le retour en milieu familial.

À la suite de cette révision, **PRENDRE TOUTE MESURE APPROPRIÉE** qui s'impose dans le meilleur intérêt de l'enfant **POUR GARANTIR** le respect des droits des enfants.

Recommandation 3

OFFRIR LES SERVICES DE SOUTIEN, lorsque requis, aux familles et enfants qui seraient touchés par ces révisions.

Au cours de l'automne 2025, les audits sur les 157 situations visées par la recommandation 1 ont été réalisés par le Bureau de l'inspectrice nationale (BIN) de Santé Québec. Les grilles d'audits complétées par le BIN ont été acheminées progressivement à la DPJ à partir de la fin du mois d'octobre 2025. Le 12 février 2026, nous avons reçu l'ensemble des grilles complétées par le BIN. Il est à noter que le BIN a choisi d'écarter cinq situations pour lesquelles l'audit n'a pas été réalisé, en raison de la prise en charge de la situation par un autre DPJ (situation inter-CJ).

Dès le début du mois de novembre 2025, les discussions cliniques concernant les situations auditées par le BIN ont débuté. Ces discussions, tenues entre la directrice intérimaire de la protection de la jeunesse (ou sa substitut) et les équipes cliniques en responsabilité de la situation de l'enfant, ont pour but de faire le point sur les éléments de non-conformité et sur les écarts de pratique relevés par l'auditeur. De plus, une validation du projet de vie de l'enfant est réalisée et des mesures pour assurer le respect des droits et de l'intérêt de l'enfant sont convenues à l'issue de cette discussion, lorsque nécessaire.

Les situations toujours prises en charge par le DPJ, soit les situations pour lesquelles l'enfant est hébergé à majorité ou pour lesquelles le projet de vie de l'enfant n'est toujours pas déterminé, font l'objet de discussions cliniques de ce type. Cependant, nous avons convenu de ne pas tenir de discussion clinique dans les situations où les auditeurs n'ont pas relevé d'éléments de non-conformité ou d'écart de pratique. À ce jour, nous avons animé 45 rencontres sur les 55 situations où une discussion est requise.

Au cours des prochaines semaines, une révision clinico-administrative sera réalisée pour les situations pour lesquelles l'enfant est de retour dans son milieu familial ou a fait l'objet d'une adoption, ou encore pour lesquelles la prise en charge par le DPJ a pris fin.

Concernant la recommandation 2, nous avons ciblé 150 enfants pour lesquels une mesure de placement a débuté en 2023, en 2024 ou en 2025. Nous avons acheminé les dossiers des enfants au BIN, qui procède actuellement à l'audit de ces situations. Nous avons choisi un échantillon de 150 enfants, qui représente 10 % des situations identifiées lors de la prise de mesure à l'été 2025, pour la planification des travaux. Le détail de notre procédure pour répondre à cette recommandation vous a été acheminé par courriel au cours de la semaine du 9 mars 2026 et fera l'objet d'une discussion entre notre organisation, vous et le BIN le 24 mars prochain.

Il est à noter que nous constituons présentement un dernier échantillon regroupant tous les enfants 0-5 ans qui ont fait l'objet d'une décision de retrait de leur milieu familial entre le 1^{er} septembre 2025 et le 15 mars 2026. Nous souhaitons procéder à l'audit de ces situations pour observer l'impact de l'ensemble des travaux découlant du plan d'action des 21 engagements sur les services rendus et les décisions de retrait du milieu familial prises.

Recommandation 4

METTRE EN OEUVRE les directives ministérielles et régionales existantes énonçant les critères et les balises à suivre en lien avec la planification d'un projet de vie alternatif AFIN DE S'ASSURER que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de l'enfant et en tout respect de ses droits énoncés à la Loi sur la protection de la jeunesse.

Recommandation 5

DÉVELOPPER DES DIRECTIVES, DES PROCESSUS ET DES OUTILS CLINIQUES INTERNES énonçant les critères et les balises à suivre en lien avec la planification d'un projet de vie alternatif AFIN DE S'ASSURER que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt de l'enfant et en tout respect de ses droits énoncés à la Loi sur la protection de la jeunesse.

Tel que mentionné dans le suivi des engagements de juillet 2025, la nouvelle trajectoire pour les enfants à haut risque d'instabilité ou de discontinuité a été conçue, approuvée et mise en place à l'automne 2024 et à l'hiver 2025. Depuis le printemps 2025, l'implantation de ces nouvelles façons de faire et l'utilisation des outils cliniques disponibles s'inscrivent dans les changements déployés à même les équipes cliniques.

À ce jour, 160 comités de projet de vie décisionnels se sont tenus pour des enfants âgés entre 0 et 5 ans. La directrice intérimaire de la protection de la jeunesse est toujours personnellement consultée pour les décisions de placement à majorité et de restrictions de l'autorité parentale, notamment les mesures d'interdit de contacts.

Nous avons récemment ajusté la trajectoire pour les enfants à haut risque d'instabilité ou de discontinuité considérant :

- les constats des différents acteurs impliqués,
- les travaux réalisés portant sur le mécanisme d'accès à l'hébergement,
- le déploiement prochain du programme *Ma famille, ma communauté*.

D'abord, nous avons évalué l'implantation de la nouvelle trajectoire auprès des acteurs impliqués, notamment les intervenants, les avocats et les réviseurs. Il en ressort que la réflexion clinique quant au projet de vie de l'enfant est rehaussée et que les personnes autorisées se sentent davantage soutenues quant à la prise de décision. Des éléments de l'organisation de travail ont été commentés pour amélioration, tels que la présence systématique d'un avocat, la prise de notes et le canevas préparatoire au comité.

Du côté du secteur de l'accès à l'hébergement, notre offre de soutien clinique se bonifie et comprendra l'apport des conseillers à l'accès à partir de juin 2026. Agissant à titre de spécialistes en activités, ceux-ci auront comme responsabilité d'accompagner les personnes autorisées afin de valider que toute l'aide disponible

a été offerte aux familles avant d'envisager le placement de l'enfant. Ils seront aussi responsables de soutenir la personne autorisée dans sa planification du retrait ou du déplacement de l'enfant lorsque nécessaire, entre autres en validant les critères requis menant le retrait du milieu familial et l'exploration des personnes significatives dans la vie de l'enfant pouvant être envisagées comme milieu substitut. Ils poseront finalement un regard sur les services et l'aide offerte à l'enfant et à sa famille pour favoriser le retour de l'enfant dans son milieu familial dans les meilleurs délais, toujours en collaboration avec la personne autorisée.

Le déploiement du programme *Ma famille, ma communauté* débutera également d'ici l'automne 2026. Les familles des enfants âgés de 0 à 5 ans, desservies par les équipes de Trois-Rivières, pourront bénéficier du programme en premier lieu. L'implantation progressive sur les autres territoires de la région se déploiera au cours des prochaines années. L'implantation de ce programme favorisera l'exploration de toutes les alternatives possibles au placement d'un enfant, tout en tentant de le maintenir dans sa communauté si un placement ne peut être évité.

Recommandation 6

PRÉVOIR UNE OFFRE DE FORMATION pour son personnel, gestionnaires et professionnel(le)s, SUR LA MISE EN OEUVRE ET L'APPLICATION des directives, processus et outils cliniques ministériels, régionaux et internes dont il est question aux recommandations précédentes.

Depuis juillet 2025, nous avons formé 130 intervenants de plus à la nouvelle trajectoire pour les enfants à haut risque d'instabilité ou de discontinuité. Ces intervenants agissent à même les équipes cliniques (RTS, évaluation-orientation et application des mesures). Ces intervenants formés s'ajoutent aux 200 intervenants, chefs de services, avocats et leaders cliniques qui avaient été formés au printemps 2025.

Considérant les ajustements à la trajectoire pour les enfants à haut risque d'instabilité ou de discontinuité évoqués précédemment, de légères adaptations au contenu de formation sont en cours. Il est à noter que huit (8) autres moments de formation sont planifiés entre avril et juin 2026, ce qui nous permettra de former jusqu'à 160 intervenants de plus.

Recommandation 7

ÉLABORER une cartographie des services de soutien aux parents existants dans la région, notamment en lien avec le développement des compétences parentales et en ASSURER LA DIFFUSION auprès des parents intéressés à l'obtenir, dans chacun des points de service de la DPJ de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

Nous avons poursuivi les travaux concernant la mise en ligne de la liste des organismes et des services pouvant soutenir les enfants et leur famille pour chaque réseau local de services (RLS) de notre région.

À la suite de la lecture de l'environnement et de l'analyse de la faisabilité du projet, nous avons sollicité la collaboration des organisateurs communautaires en santé publique afin de valider la présence de bottins existants sur les organismes

disponibles. Il s'est avéré que les Corporations de développement communautaires (CBC) de chaque RLS tiennent des bottins de ce type et les mettent à jour régulièrement. Nous avons alors fait le choix d'utiliser ces outils pour notre projet.

Nous en sommes à développer la page web qui fera la promotion de ces bottins et des services de première ligne. Celle-ci devrait être disponible d'ici à la fin du mois d'avril 2026 sur le site du CIUSSS MCQ. La campagne promotionnelle, destinée tant aux intervenants qu'aux familles, est en conception et sera diffusée d'ici l'été 2026.

En espérant que ces informations soient à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Sonia Mailloux

Directrice de la protection de la jeunesse
et directrice provinciale intérimaire
Services de protection et de réadaptation pour les jeunes
en difficulté d'adaptation et leur famille

c. c. Madame Natalie Petitclerc, présidente-directrice générale du CIUSSS MCQ
Madame Lesley Hill, directrice nationale de la protection de la jeunesse